

**Zeitschrift:** Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales  
**Herausgeber:** Société d'Etudes Economiques et Sociales  
**Band:** 70 (2012)  
**Heft:** 1

**Artikel:** La solidarité du global au local'  
**Autor:** Servet, Jean-Michel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-390887>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LA SOLIDARITÉ DU GLOBAL AU LOCAL<sup>1</sup>

JEAN-MICHEL SERVET

*Institut de hautes études internationales et du développement de Genève*  
*jean-michel.servet@graduateinstitute.ch*

> Comprendre la solidarité, dans sa complexité et aux différents niveaux auxquels elle peut être appréhendée, suppose de ne pas se cantonner à un inventaire de ses manifestations. Fosse en les ordonnant selon par exemple leur champ ou objet d'application ou selon leur dimension et nombre d'acteurs impliqués. Par contre il est possible de construire une réflexion dépassant chacun de ces cas pour clarifier l'ingrédient solidarité, et se demander avec quelle intensité il y a contribution à la construction d'une économie pour laquelle l'adjectif «solidaire» ne serait pas un oxymore.

Mots-clés: solidarité, réciprocité, économie sociale et solidaire, protection sociale, redistribution, lucrativité.

Aborder la question de la solidarité économique et financière entre des personnes n'ayant pas de liens directs, en particulier de parenté ou de voisinage immédiat, conduisant au partage, c'est reconnaître des transferts, des pratiques de souci d'autrui dans des contextes culturels, idéologiques et sociaux modernes, mais aussi bien antérieurs. L'aumône par exemple est pratiquée dans la plupart des religions, mais dans des proportions, sous des formes et avec des finalités diverses. Au-delà de principes généraux, il convient de reconnaître des cadres et des formes institutionnelles très variables selon les pays des pratiques de solidarité, hier comme aujourd'hui. Il n'existe aucun consensus pour définir l'économie dite «solidaire». Ceci peut être considéré comme un avantage pour aborder des pratiques se reconnaissant sous cette appellation et y intégrer d'autres, avec un certain degré de liberté. Mais ce flou est aussi un handicap.

Au sein même de l'Église catholique, le terme «solidarité» ne s'est propagé dans le vocabulaire de sa doctrine sociale que depuis peu<sup>2</sup>; beaucoup plus récemment, non seulement dans le discours républicain hérité de la révolution de 1789 et des projets associativistes à la suite de Pierre Leroux (1797-1871), mais aussi de l'école de Nîmes développée autour d'économistes protestants coopérativistes comme Charles Gide (1847-1932)<sup>3</sup> et Charles Rist (1874-1955).

<sup>1</sup> *La solidarité du global au local: de la domination protectrice à l'autonomie des personnes et des micro-communautés.*

<sup>2</sup> Voir dans le contexte de l'Encyclique *Mater et Magistra* (15 juin 1961) les occurrences citées par Jean Lucien-Brun dans «L'aide aux pays sous-développés dans la pensée chrétienne», in: *Annuaire français de droit international*, volume 8, 1962, p. 863-871, voir notamment p. 867 certains textes des années 1920-1930.

<sup>3</sup> Voir par exemple quant à ses origines Mireille Gueissaz, «Le sentiment de solidarité sociale chez les protestants français au XIX<sup>e</sup> siècle. Le gouvernement de soi et le gouvernement des autres», in: Jacques Chevallier et al., *La solidarité: un sentiment républicain?*, Paris, PUF, 1992 p. 26-41.

Dans les milieux catholiques Henry Pesch (1854-1926), un jésuite allemand, constitue une exception par la référence qu'il fait à ces travaux socialistes, radicaux ou protestants sur la solidarité et à la dynamique qu'il leur a donnée dans sa propre pensée<sup>4</sup>. Dans la doctrine sociale officielle de l'Église catholique, le terme «solidarité» n'apparaît en effet de façon notoire que dans le dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle avec le pontificat de Jean Paul II.

La reconnaissance tardive du terme «solidarité» dans le vocabulaire catholique officiel peut surprendre en raison du rôle essentiel de la charité au sein des engagements chrétiens. Ce retard tient sans nul doute aux connotations républicaines du terme au cours de son invention au XIX<sup>e</sup> siècle par Pierre Leroux et des usages immédiats qui en ont été faits. Cette absence est d'autant plus frappante que dans la doctrine de l'Église catholique la charité échappe aussi à une vision contractuelle de transactions sans contrepartie immédiate. De même que chez les penseurs solidaristes qui viennent d'être cités, elle est comprise comme un acte de réciprocité: c'est-à-dire non comme une redistribution tendant à aliéner le récipiendaire de l'acte supposé généreux mais comme un lien, voire une obligation, entre celui qui reçoit et celui qui donne, libérant l'un et l'autre parce qu'ils s'obligent réciproquement. On peut y reconnaître l'héritage de la figure païenne des trois Grâces avec la triple obligation de: donner, recevoir et rendre (Sénèque, *Des Bienfaits*, I, 3)?

La vision de la charité par le catholicisme a marqué, dès les années 1950, de nombreux courants de la pensée du développement et des politiques qu'elle a inspirées, en particulier pour ce qui est de l'aide au développement. Une figure essentielle ici est celle de l'économiste français François Perroux (1903-1987)<sup>5</sup>. Il est à l'origine d'une école francophone des économistes du développement notamment à la suite de *L'économie du XX<sup>e</sup> siècle* (Paris, PUF, 1961)<sup>6</sup> où il a poursuivi le travail déjà engagé par lui dans *Economie et société* (Paris, PUF, 1960); son sous-titre renvoie directement aux problèmes abordés ici: contrainte, échange, don. Cette réflexion s'est totalement inscrite dans les premières décennies de l'aide internationale au développement. On retrouve les fondements contemporains de cette doctrine chrétienne d'une charité libératrice par la solidarité dans deux publications récentes: celle des Actes de la 84<sup>ème</sup> session des Semaines sociales de France (tenue à Paris Nord Villepinte

<sup>4</sup> Je remercie particulièrement Isabelle Hillenkamp (université de Genève) pour l'attention qu'elle m'a fait porter à cette œuvre. Sur celle-ci voir: Franz H. Mueller, «The principle of solidarity in the teachings of Father Henry Pesch», *Review of Social Economy*, 63:3, 2005, p. 347-355.

<sup>5</sup> Jean Lucien-Brun *op. cit.* fait référence à François Perroux p. 867 note 6. Cet économiste largement oublié aujourd'hui a inspiré notamment Raymond Barre, Gilbert Blardone, Gérard Destanne de Bernis (voir en particulier la filiation entre le concept de «pôle de croissance» et celui d'«industrie industrialisante») ou Philippe Hugon. Voir Philippe Hugon, «Le concept d'acteurs du développement chez les pionniers du développement: A.O. Hirschman et François Perroux», *Mondes en développement*, n° 124, 4, 2003, et Jacques Poirot, «L'économie du don chez François Perroux. Actualité et pertinence du modèle perroussien d'aide publique au développement pour le troisième millénaire», *Tiers Monde*, n° 192, 4/2007, p. 833-852. Sur son engagement catholique voir les témoignages réunis dans: François Perroux, *l'héritage d'un grand économiste chrétien lyonnais*, Grand Lyon, Millénaire 3, 30 avril 2010, 13 p. [www.millenaire3.com/uploads/tx\\_reesm3/Francois\\_Perroux.pdf](http://www.millenaire3.com/uploads/tx_reesm3/Francois_Perroux.pdf)

<sup>6</sup> Perroux a ainsi abordé une catégorie généralement négligée par les économistes: le don. Voir en particulier le chapitre 5 intitulé «le don; sa signification économique dans le capitalisme contemporain», p. 322-344 de *L'économie du XX<sup>e</sup> siècle*. Sur la place et la fonction du don, dans les sociétés contemporaines, voir les nombreuses publications de et initiées par Alain Caillé (revue de Mauss). La catégorie «don» a pu faire tout autant consensus qu'elle peut apparaître confuse si elle est simplement opposée au marché. Sur ces critiques, voir par exemple Alain Testart (*Critique du don: Études sur la circulation non marchande*, Paris, Syllepse, 2007), Jean-Pierre Warnier («Biens aliénables, biens inaliénables et dette de vie. Autour de Annette Weiner», 2011) ou Jean-Michel Servet («Le principe de réciprocité chez Karl Polanyi, Une contribution à la définition de l'économie solidaire», *Tiers Monde* n°190, avril-juin 2007, numéro Économie solidaire: Des initiatives locales à l'action publique, p. 255-273).

en novembre 2009<sup>7</sup> et dans *Pratiques financières, regards chrétiens*, ouvrage collectif dirigé par Paul Dembinski<sup>8</sup>, professeur de finance à l'Université de Fribourg et responsable de l'Observatoire de la Finance à Genève. Ces ouvrages font suite à la publication de l'encyclique *Caritas in Veritate* du pape Benoît XVI (2009) où ont été rappelés les fondements doctrinaux, moraux et éthiques de la charité par une Église critiquant fortement d'autres dogmes, ceux du néo-libéralisme, une opposition dont les racines lointaines sont celles d'un rejet du libéralisme économique même<sup>9</sup>.

Poser la question des définitions, des manifestations et des raisons d'être de la solidarité<sup>10</sup> comme pratique économique c'est implicitement mettre en cause l'imaginaire de la domination pendant un quart de siècle du néo-libéralisme. Celui-ci a fait de la mécanique des marchés l'archétype de l'interdépendance des actions humaines et de la cupidité dominante leur mobile principal. Par une convergence de critiques sur les causes et les effets de la crise, mais aussi par une réflexion sur ses issues<sup>11</sup>, est progressivement rejeté le modèle économique devenu de plus en plus hégémonique à travers la planète au cours des trois dernières décennies. Les propositions de sortie de la crise actuelle, crise qui manifeste l'échec des prétentions de ce modèle de marché à être autorégulateur<sup>12</sup>, offrent la possibilité de repenser la nécessité de penser en terme de solidarité.

Toutefois, il serait naïf de croire que la solidarité s'oppose de façon permanente et irréductible à cette cupidité ambiante. En certaines circonstances, une solidarité partielle peut en être la base puisque ces formes de solidarité sont non seulement compatibles mais aussi nécessaires au fonctionnement des mafias, aux délits d'initiés, à la corruption et aux détournements de fonds notamment, qui se développent avec beaucoup d'impunité quand l'argent devient la valeur affichée comme essentielle et que les incantations politiques à un retour à une morale affirmée raisonnable sont incapables de constituer une réponse efficace. Toutefois ces formes en quelque sorte négatives de la solidarité ne doivent pas faire oublier que les formes de solidarité peuvent aussi être pensées y compris grâce à des usages de l'argent permettant de nouvelles formes de développement et de relations, comme un modèle

<sup>7</sup> Semaines sociales de France, *Nouvelles solidarités, nouvelle société*, Paris, Bayard, 2010, en particulier la contribution d'Elena Lasida, professeur à l'université catholique de Paris pour une définition de l'économie solidaire: Elena Lasida, *Le Goût de l'autre. La crise, une chance pour réinventer le lien*, Paris, Albin Michel, 2011.

<sup>8</sup> P. Dembinski (éd.), *Pratiques financières, regards chrétiens*, Paris, Desclée de Brouwer, 2009.

<sup>9</sup> Cette opposition dépasse celle au néo-libéralisme pour être celle du thomisme à la détermination des prix par la supposée *main invisible* du marché comme le montrent notamment les travaux de Bernard Laurent (professeur à Sup de Co Lyon et auteur d'une thèse en économie sur la doctrine sociale de l'Église, Université Panthéon Sorbonne, 2003).

<sup>10</sup> La réflexion menée ici s'appuie en particulier sur deux rencontres interdisciplinaires *Comprendre la solidarité* à l'Institut des Hautes Études Internationales et du Développement (Genève 6 au 8 mai 2010 et 8 avril 2011 en collaboration avec l'Université de Genève et de la Chambre de l'économie sociale et solidaire Contributions de la première rencontre à paraître dans *Finance et Bien commun*, n°37-38, 2011 2-3). Ainsi que sur la présentation faite en introduction à l'Université d'été régionale du CADR / Réseau Savoie-Léman Solidaires, vendredi 1er juillet 2011 à Poisy Chavenod. Pour notre monde: quelles solidarités. Je remercie l'ensemble des participants à ces différents moments de réflexion pour leur contribution à ce débat.

<sup>11</sup> J.-M. Servet, *Le Grand Renversement. De la crise au nouveau solidaire*, Paris, Desclée de Brouwer, 2010.

<sup>12</sup> L'ouvrage rendant compte des *Semaines sociales de France 2009* donne deux exemples d'illusion de solidarité par le marché et des effets d'interdépendance entre les offres et les demandes. Est cité p. 81 un article du *Parisien* du 13 octobre 2009 d'un homme trouvé mort dans son appartement HLM en octobre 2009 plus de deux ans après son décès. Ainsi peut-on survivre au-delà de son trépas de façon purement fonctionnelle grâce aux interdépendances du marché: sans doute, son loyer, ses abonnements électrique, téléphonique, etc. étaient prélevés régulièrement sur son compte bancaire ou postal et, quoiqu'il ait perdu toute relation à autrui, il existait encore par ses seuls paiements. Autre exemple des Semaines sociales 2009 (p. 115) celui du premier salon à Paris du divorce, de la séparation et du veuvage début novembre 2009; ce marché doit permettre de bien vivre ou de surmonter les ruptures et les séparations.

alternatif de reconstruction des systèmes de production, d'échange et de financement. Ces idées et ces pratiques sur la fonction positive de la solidarité peuvent être partagées par des héritiers de la pensée sociale républicaine et de mouvements chrétiens, comme d'autres courants religieux, humanistes, gandhien, etc. De là, apparaissent non seulement des analogies mais aussi des points de rencontre entre des racines tant laïques que religieuses et le mouvement développé depuis les années 1990 par les praticiens et théoriciens d'un nouveau champ, celui de l'économie dite « sociale et solidaire »<sup>13</sup> peut concrétiser ces convergences.

#### DIFFÉRENTS NIVEAUX ET EXPRESSION DE LA SOLIDARITÉ

Pour commencer relisons la définition au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle de la solidarité dans le Dictionnaire d'Émile Littré: « Terme de jurisprudence. Engagement par lequel des personnes s'obligent les unes pour les autres, et chacune pour tous. [...] 2. Dans le langage ordinaire, responsabilité mutuelle qui s'établit entre deux ou plusieurs personnes. [...] 3. Terme de physiologie. Solidarité organique, relation nécessaire d'un acte de l'économie avec tel ou tel autre acte différent, ou s'accomplissant dans une région éloignée de celle où a eu lieu le premier. »<sup>14</sup> Au-delà de références archaïques comme celle que nous venons de citer, inspirées essentiellement par la jurisprudence<sup>15</sup> et accessoirement par la physiologie, il n'existe pas une approche contemporaine consensuelle et rigoureuse des usages du terme « solidarité ». Si l'on se réfère aux racines indo-européennes du terme solidaire, on trouve l'idée d'entier dans l'anglais *whole*, dérivé de la racine *sol* qui a connu une disparition du *s* initial; tout comme du grec ancien (*sol-wos*) les mots commençant par *holo* ont dérivé, tel que *holographe* (entièrement écrit à la main) ou *holocauste* (destruction totale par le feu). Le dérivé de *sol* et *sal* en latin *salvus* désigne ce qui est entier ou intact; en allemand par disparition du *s* initial (comme en anglais) *ail*, *allé* (tout, toute, toutes). Pour certains, chaque forme d'aide sans contrepartie immédiate et de don serait une expression de la solidarité. Mais, la solidarité doit être distinguée soigneusement de la protection, car cette dernière se réalise comme un mode unilatéral de transfert en impliquant un rapport de domination, qui en obligeant aliène. La solidarité suppose une réciprocité. Elle s'appuie sur la reconnaissance de quelque chose de commun dans chaque être humain et elle ne peut être comprise que si elle est intégrée au Tout que forme une société; celui-ci transcendant les individualités, notamment à travers l'idée de dette sociale<sup>16</sup>.

La générosité solidaire se manifeste à de multiples niveaux et dans des espaces, des collectivités et des réseaux, dont la taille peut beaucoup varier. La proximité en jeu va bien au-delà des relations interpersonnelles, fussent-elles mises en réseaux. Les échelles à travers lesquelles la solidarité peut être appréhendée sont donc très différentes. La qualité des liens sociaux mobilisés pour l'exercice de ces diverses formes économiques de solidarité est tout

<sup>13</sup> Keith Hart, Jean-Louis Lavoie, Antonio David Cattani (éd.), *The Human Economy*, Boston/Cambridge/Oxford, Polity Press, 2010.

<sup>14</sup> Emile Littré, *Dictionnaire de la langue française*, réédition Paris, Hachette/Gallimard, 1970, t. 7, p. 239. Les termes « solidaire » et « solidairement » sont aussi définis p. 238 à partir de la jurisprudence. Le lexicologue signale à propos de solidaire: « *par extension, il se dit des personnes qui répondent en quelque sorte les unes pour les autres.* » (p. 238). Les exemples donnés sont principalement ceux de dettes.

<sup>15</sup> Toutefois comme l'a montré Gilbert Rist lors du Colloque *Comprendre la solidarité. Acte 2* (Genève, IHEID, 8 avril 2011) il est possible sur cette base de définir de façon fort pertinente aussi la solidarité, quand notamment il montre qu'elle engage une responsabilité commune et peut servir à désigner un adversaire pour se défendre collectivement.

<sup>16</sup> Voir sur ce thème notamment les travaux de Bruno Théret dans une approche institutionnaliste (Université Paris Dauphine).

aussi variable. Dans *La solidarité. Liens de sang et liens de raison* (1986), le sociologue Jean Duvignaud<sup>17</sup> distinguait:

- > les formes de solidarité au sein d'unités dont les membres se connaissent et reconnaissent personnellement,
- > des formes de solidarité propres aux unités sociales dont la dimension limite considérablement les relations interpersonnelles, par exemple celles propres aux mondes urbains, réunissant plusieurs milliers voire millions d'anonymes qui ne vivent pas tous simplement côte à côte ou, dans des structures pyramidales, les uns au-dessus des autres. Au sein de ces civilisations de masse s'établissent des liens qui ne sont pas de simples relations de voisinage ou de dépendance car elles introduisent des modes de coopération volontaire, durable ou éphémère, pour des objectifs partagés ou des tâches communes (Duvignaud 1986 p. 47-48, 66-71, 223). Les différences quantitatives, nées des concentrations humaines, créent ici des différences qualitatives, en matière de solidarité comme en d'autres.

Mais, même au sein d'unités de taille réduite et de sociétés généralement considérées comme étant «primitives», la solidarité fonctionnelle créée par un habitat partagé est de nature différente des interdépendances construites autour de l'appartenance à un même groupe totémique, à un clan, à une moitié divisant une communauté par exemple à partir desquelles l'ethnologue Richard Thurnwald a découvert le principe de réciprocité (dans son étude sur les Banaro de Nouvelle-Guinée publiée en 1916), concept repris ensuite par Karl Polanyi dans *La Grande Transformation* (1944). Aujourd'hui, des solidarités au sein de sous-groupes peuvent co-exister au sein de vastes ensembles de populations. Les changements de taille induisent même des solidarités cachées, initiatives dont certaines furent réprimées par les inquisiteurs européens du XV<sup>e</sup> siècle (Duvignaud 1986 p. 66-67). Les fraternités religieuses comme les Cisterciens ou les Clunisiens, les corporations, les métiers, les jurandes, les associations de marchands ont manifesté aussi ces solidarités partielles, dont certaines ont déjà pu se dérouler du local au global dans l'Europe médiévale. On doit noter ici, et ceci est fondamental pour comprendre la solidarité, que les regroupements professionnels qui dominent le Moyen Âge européen s'opposent aux règles pensées comme étant celles du Marché et sont un «impitoyable destructeur de toute concurrence» (Duvignaud 1986 p. 70), tant pour ce qui est du recrutement des travailleurs, de leur formation, du secret des procédés de fabrication et de leur respect, que de leur opposition aux innovations. Une large fraction de *La Richesse des nations* d'Adam Smith (1776) est d'ailleurs consacrée à leur dénonciation comme obstacle au développement de l'économie de marché. En cela, les automatismes régulateurs du Marché s'opposent à la solidarité, tout comme ils s'opposent aux réglementations étatiques.

Quand les corporations, qui au sein de chaque métier ont développé des formes de solidarité et de protection, se sont désagrégées, les associations ouvrières ont, à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle et surtout du XIX<sup>e</sup> siècle, créé de nouvelles formes de solidarité professionnelle s'opposant parfois avec une grande violence à la cupidité momentanément elle aussi solidaire

<sup>17</sup> Jean Duvignaud, *La solidarité. Liens de sang et liens de raison*, Paris, Fayard, 1986.

des maîtres et souvent brutale dans la défense de leurs intérêts à l'encontre de leur main d'œuvre (Duvignaud 1986 p. 109-113, 123). Ces formes de solidarité entre salariés peuvent dépasser le groupe professionnel étroit en réunissant des travailleurs dont l'activité est différente mais leur statut ou plutôt leur fonction et sa précarité les réunissent pour lutter afin de survivre. Avant même le mouvement luddiste des années 1811-1812, des ouvriers détruisent vers 1780 une scierie mécanique à Lime House, des machines à filer à Hargreaves et à Blackburn, alors que le Parlement britannique vote une loi prévoyant la peine de mort contre ceux qui organisent ces mouvements. En 1779, dans le comté de Lancaster, plusieurs milliers de tisserands ont entraîné avec eux dans une marche violente contre les fabriques les mineurs révoltés de l'entreprise du duc de Bridgewater. Ces groupes peuvent apparaître de façon occasionnelle ou, comme progressivement au XIX<sup>e</sup> siècle, devenir une association permanente pour défendre des intérêts communs (Duvignaud 1986 p. 109). Ces associations de travailleurs développeront aussi des associations de consommation et d'épargne et de prêt, d'assurance et revendiqueront des droits politiques. Cela nous intéresse particulièrement en tant que racines, à côté des associations financières encouragées notamment autour de certaines paroisses, de l'économie sociale et solidaire contemporaine. Les premières mutuelles d'assurance contre l'incendie furent ainsi constituées aux niveaux locaux en Suisse dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, dépassant le partage domestique et l'entraide matérielle entre voisins. Ce sont autant au XIX<sup>e</sup> siècle de formes de solidarité actives surtout à des échelles locales ou dans des réseaux professionnels. Une partie de leur raison d'être a disparu avec, après la crise de 1929 et l'après Seconde Guerre mondiale, la mise en place d'institutions publiques généralement nationales prenant en charge ces fonctions. Mais la solidarité est aujourd'hui au cœur de certains réseaux et activités de l'économie populaire dans les pays en développement, par exemple ceux d'El Alto observés dans sa thèse par Isabelle Hillenkamp<sup>18</sup>. Les uns et les autres s'inscrivent dans des lieux de vie et des relations entre acteurs identifiables en particulier parce que les systèmes nationaux de protection ou de soutien y sont peu développés. Dans ses travaux, Bruno Théret, chercheur à l'Université Paris Dauphine, a interrogé les niveaux et les échelons de la solidarité en privilégiant l'approche de sa gestion dans des États fédéraux notamment en Amérique et en Europe. Il a montré ainsi qu'il ne peut rester, dans certaines unités politiques nationales ou fédérales, que la protection sociale pour faire encore tenir (mais pour combien de temps) les parties prenantes, dont l'opposition des intérêts est par ailleurs exacerbée.

Comme il existe aussi une solidarité via des institutions ayant une action locale, il existe des solidarités concrètes au quotidien, interpersonnelles. Les deux peuvent d'ailleurs s'articuler comme on le voit dans les associations de bénévoles accompagnant les personnes à la recherche d'un emploi ou d'une activité et se développant parallèlement dans des pays dits « développés ».

Pour ce qui est de la solidarité d'une personne, les niveaux et les formes de la solidarité sont différents. La solidarité change quand elle est mobilisée au sein d'un voisinage ou quand elle a pour origine une démarche volontaire pour un bénéficiaire qui est anonyme pour le donateur et qui peut l'être aussi pour le bénéficiaire. Pour ce qui est du commerce équitable,

<sup>18</sup> Isabelle Hillenkamp, *Formes d'intégration de l'économie dans les « démocraties de marché » : une théorie substantive à partir de l'étude du mouvement d'économie solidaire dans la ville d'El Alto (Bolivie)*, Thèse en études du développement, IHEID, Genève, juin 2009.

une différence existe selon qu'il s'agit de l'achat de produits labellisés vendus dans un hypermarché ou d'une action militante entre associations qui, à travers les organisateurs du Nord et du Sud, tissent des liens de confiance réciproque entre producteurs et consommateurs. La même remarque peut être faite à propos de l'achat d'aliments étiquetés «bio» dans des rayons de supermarchés ou de boutiques spécialisés et les relations directes entre certaines fermes et consommateurs dans le cadre d'opération comme jardins de cocagne et les AMAP (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) par exemple.

Si, à de multiples niveaux, la solidarité en matière de production, de financement, d'échange ou d'accès à certains types de consommation s'appuie sur une dimension territoriale et spatiale, comme différents exemples cités le rappellent, il existe aussi des implications internationales de la solidarité. Des acteurs internationaux et transnationaux construisent, à des échelons mondiaux, des interdépendances. Au-dessus des niveaux territoriaux des espaces fédéraux ou nationaux, des ères urbaines, des régions, des communes, des quartiers et des villages, qui nourrissent des relations solidaires internes de toute nature, existent entre ces entités des liens de solidarité désignée par l'expression «coopération décentralisée». Certains flux et déséquilibres financiers entre pays et continents peuvent être propices à des formes de solidarité. L'interdépendance des dettes à l'échelle planétaire est manifeste en matière de fonds de pension. Toutefois, l'usage à leur propos du terme «solidarité» peut porter à confusion. Lorsque les États de l'Union européenne, le Fonds Monétaire International puis les fonds souverains de pays dits «émergents» ont été invités à partir de mai 2010 à manifester leur «solidarité» avec la Grèce (on pourrait aussi prendre l'exemple du Mexique en quasi faillite trente ans plus tôt), n'est-ce pas le lobbying des banques fortement créancières vis-à-vis d'un gouvernement, en l'occurrence hellénique, qui sont parvenues ainsi à éviter puis à limiter une plus forte dépréciation de leurs créances. Ceci explique que le cours des actions de ces institutions financières ait subitement pu remonter après l'adoption des mesures de secours ou qu'il ait chuté quand le doute s'est installé sur une possible restructuration de la dette grecque par exemple. Les populations grecques subissant un brutal plan de rigueur ne sont-elles pas solidaires de ces banques tout comme le sont, quasi contraints et forcés, les contribuables des autres pays de l'Union européenne? Rien de nouveau dira-t-on peut-être. L'aide publique au développement, parangon d'une solidarité internationale, ne peut-elle pas, elle aussi, être comprise en de nombreuses circonstances comme un moyen de solvabiliser une demande au «Sud» au profit d'entreprises de pays dits «du Nord» alors que les flux de capitaux sont désormais plus abondants du Sud au Nord<sup>19</sup> que dans le sens inverse?

#### RAISONS D'ÊTRE DE CES FORMES ET NIVEAUX MULTIPLES DE SOLIDARITÉ

Mais pourquoi ces différentes formes de solidarité apparaissent-elles et à ces différents niveaux? On relève une approche fonctionnelle de la solidarité. Les déficits de solidarité, quel que soit le niveau, introduisent le risque de dislocation du tout social, qui devient alors incohérent. On parle à ce propos de liens réalisés à des niveaux et échelons différents entre rural et urbain, entre branches d'activités, entre secteur privé et public, au sein d'une collec-

<sup>19</sup> Ce qu'avait bien anticipé dès les années 1960 Tibor Mende. Pour la période actuelle, Bruno Gurtner, «Un monde à l'envers: le Sud finance le Nord», *Annuaire suisse de politique de développement* 2007, p. 57-80. J.-M. Servet, *Le Grand Renversement*, op. cit. p. 115.

tivité locale, dans le cadre d'une unité de production de biens et services, etc. Ils s'illustrent aussi par les politiques dites «de la ville», des «quartiers», «du logement», «de lutte contre l'insalubrité», d'objectifs de lutte contre la pauvreté, etc. Il s'agit d'actions compensatrices à enjeux locaux, nationaux et fédéraux visant à ce que les tensions dues aux différences de croissance et aux inégalités dans la répartition des revenus ne provoquent pas des déséquilibres trop forts car ils nuiraient aux intérêts même des territoires et des populations les plus riches.

Dans le contexte d'une mondialisation accrue de la production, des flux de marchandises et des capitaux du fait de la parcellisation des activités dans des sites devenus complémentaires, sont créées les conditions matérielles de l'essor d'une solidarité à vaste échelle. Simultanément se multiplient des formes de méconnaissance, source de peurs de l'autre et de discriminations vis-à-vis de ceux qui, en dépit d'une longue présence familiale sur un territoire, sont désignés encore comme «immigrés de deuxième génération»<sup>20</sup> pour les uns, et même «gens du voyage» alors que ces populations vivent depuis plusieurs siècles en Asie occidentale, en Europe ou ont dû émigrer, notamment en Amérique latine pour échapper aux rafles nazies du début des années 1940. L'expression «gens du voyage» indique leur rejet par un monde ancré dans des territoires. Elle est un nouvel avatar de l'opposition entre nomades et sédentaires, ou entre barbares et civilisés.

Ainsi la situation, pour ce qui est des flux de populations, est, ambiguë. D'un côté, certaines politiques se situent aux antipodes de la solidarité, parce qu'elles sont déterminées par les seuls intérêts immédiats des pays d'accueil, et y sont vantés les mérites d'une «immigration choisie». L'expression «nous ne pouvons pas accueillir toute la misère du monde» est devenue célèbre, sans que ceux qui y recourent n'ajoutent, comme l'a fait ensuite Michel Rocard, son auteur, «mais savoir fidèlement en prendre sa part»<sup>21</sup>. L'argument de la contribution supposée aux besoins du pays d'origine de l'épargne des migrants joue le rôle d'alibi car ces transferts ne constituent le plus souvent pour l'essentiel qu'une consommation différée, due à l'éclatement des cellules familiales. Leur contribution à l'investissement local et au développement est minime. De l'autre, des mouvements de soutien aux sans papiers, aux demandeurs d'asile, aux réfugiés, aux luttes pour les droits des immigrés, formes multiples et véridiques d'engagements ainsi que d'authentiques liens de solidarité avec des populations matériellement démunies au Sud se renforcent.

De façon récente, ont été mises en avant des formes de solidarité s'inscrivant non dans l'espace (ou entre groupes sociaux), mais dans le temps. Il s'agit des questions environnementales ou écologiques. La solidarité est, dans ce cas, principalement intergénérationnelle (pas seulement quand se pose la question des droits sur un territoire que certains veulent exploiter). La problématique inter temporelle n'est pas entièrement nouvelle: les Iroquois d'Amérique du Nord prenaient certaines décisions en se demandant quels pouvaient en être les conséquences sept générations plus tard. On ne peut pas ici ne pas penser aussi à l'extraordinaire exemple que Karl Polanyi emprunte à Margaret Mead pour définir la réciprocité sur laquelle s'appuie l'interdépendance solidaire des activités humaines. Dans un chapitre intitulé «A cooperative society» (traduit en français par «Une société solidaire»

<sup>20</sup> Et non «nationaux première génération» comme aux Etats-Unis par exemple.

<sup>21</sup> Sur cette phrase, voir l'article de Thomas Deltombe dans *Le Monde diplomatique*, 30 sept. 2009.

dans *Mœurs et sexualité en Océanie*, publié dans la belle collection Terre humaine), celle-ci rapporte que chez certaines tribus de Nouvelle-Guinée les poutres des maisons dépassent des toits. Ceux qui construisent leur case n'égalisent pas les extrémités des supports de leur toit afin que ceux-ci puissent servir ultérieurement à construire des maisons dont la toiture serait éventuellement plus grande. Belle leçon de prévoyance et de souci des autres, que l'on peut donc rencontrer dans des sociétés que certains ont qualifiées de «primitives». Avec les questions environnementales, on constate que l'esprit de solidarité ne peut être assimilé à des propositions de collaboration niant les intérêts particuliers et les logiques individuelles d'enrichissement.

Comprendre signifie poser les hypothèses adéquates permettant de définir de façon pertinente ces pratiques multiples dont on vient de donner quelques exemples, mais aussi en justifier les raisons d'être. En l'occurrence: Doit-on s'étonner de l'existence de diverses pratiques fraternelles, forme de compassion ou d'empathie, de sollicitude, de dévouement ou de désir d'altruisme? Pourquoi serait-on et comment peut-on être solidaire? Quelles justifications apporter à cette sorte d'amour du lointain ou du prochain? La solidarité, dont l'aide privée ou publique au développement comme les actions des organisations de la société civile et associations ne sont que des avatars récents au regard de l'Histoire, n'a-t-elle pas sous des formes et avec des couleurs très diversifiées un caractère universel? De ce fait, la solidarité pourrait être détachée de ses contingences historiques, autrement dit elle serait pratiquée dans toutes les sociétés humaines, et peut être même animales. Certains vont jusqu'à lui donner une origine naturelle oubliant la fragilité de la coupure nature/culture et du caractère construit et changeant dans nos représentations de l'une et de l'autre. Toutes les formes collectives d'existence connaîtraient de façon contrainte ou volontaire des usages qui se révéleraient impossibles à résoudre dans le seul intérêt individuel ou en une somme d'intérêts privés. Certaines communautés auraient même fonctionné en réprimant l'autonomie personnelle et trouveraient leur principe organisateur dans une interdépendance fusionnelle de chacun de leurs membres qui, en mêlant intérêts individuels et collectifs, confondraient solidarité et soumission protectrice consentie.

Cette analyse de la solidarité est pertinente, notamment pour la compréhension des processus de développement, si elle offre une base de comparaisons entre sociétés et communautés, dont la variété des façons de produire, d'échanger, de financer et de répartir est immense. Et si ce développement est vu autrement que comme des stades hiérarchisés selon des niveaux de revenus, selon des techniques maîtrisées ou selon les degrés de liberté d'action des personnes (en dépit de l'ethnocentrisme de ce type de stratification), le rôle de la solidarité pourrait être interrogé, tout comme on peut penser la place, la nature et l'intensité de la confiance. Peut-être pourrait-on proposer d'ordonner les sociétés en retenant le poids de la solidarité dans leur fonctionnement, en changeant ainsi le critère principal d'appréciation de l'évolution des sociétés humaines: le souci des autres, la générosité et le savoir-faire pour mieux vivre ensemble l'emporteraient ainsi, notamment sur l'accumulation matérielle de supposées richesses, une autre façon de reconnaître l'être et pas (seulement) l'avoir. Ce serait un facteur favorisant ou au contraire inhibant ce qui serait conçu comme autant de modalités du progrès. Pour toutes les collectivités et ensembles, et à tout niveau, se pose une question essentielle à la raison de la solidarité: comment assurer l'interdépendance ascendante et descendante ainsi que l'autonomie de chacun des différents échelons, depuis l'individuel

jusqu'au collectif? Comment faire tenir ensemble des droits et des obligations de tous vis-à-vis de chacun, et réciproquement? Et en fin de compte quelle est la part de solidarité et d'intérêts bien compris dans ce type de relation? Les réponses apportées par les différents courants de pensée depuis le XIX<sup>e</sup> siècle permettent d'identifier des points de convergence. Il est possible de mettre en relation les mouvements soutenant une approche qualifiée, en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, de «solidariste» avec l'adoption presque contemporaine par un nombre alors grandissant de pays de l'impôt progressif sur le revenu, à chaque niveau politique des États ayant capacité à prélever un tel impôt. L'impôt sur le revenu fait que chacun doit contribuer en fonction de ses capacités contributives aux coûts du fonctionnement du collectif, et non en proportion des avantages personnels qu'il en retire. Certes, il est possible d'observer quelques expériences avant le début du XX<sup>e</sup> siècle (le Royaume-Uni en 1799 ou les États-Unis en 1861). Mais ces pays le suppriment peu de temps après une introduction consécutive à la contrainte du financement de dépenses militaires. Le Royaume-Uni a été le premier État européen à adopter définitivement l'impôt sur le revenu en 1842. En Suisse, le canton de Vaud a adopté l'impôt progressif sur la fortune dans sa Constitution de 1885. La plupart des États ont adopté un impôt progressif sur le revenu après le début XX<sup>e</sup> siècle, notamment la France en juillet 1914 à la suite d'années de débats dans lesquels le penseur solidariste Léon Bourgeois a pris une part très active.

Après les années 1980 et l'hégémonie de plus en plus forte du néo-libéralisme, cet impôt a connu de fortes attaques; ont été privilégiés d'autres modes de prélèvements (comme des taxes sur la consommation, qui sont très inégalitaires puisqu'elles ne frappent pas l'épargne alors que dans une société salariale le taux d'épargne des riches est généralement plus élevé que celui des plus démunis). Et surtout ses tranches supérieures ont été abaissées. Un plafond a été fixé à l'impôt sur le revenu alors qu'à travers les taxes sur la consommation et sur le logement, l'impôt pèse même sur ceux qui sont prétendus «non imposables». Ceci doit aujourd'hui être mis en rapport avec la négation de l'idée même de société comme autre chose qu'une somme d'individus, notamment par Margaret Thatcher<sup>22</sup>. Les différentes modalités nationales de mise en pratique du revenu minimum d'existence par exemple apparaissent ambiguës. Introduites comme initiative pour des solidarités dites «actives», on en revient à des solidarités de protection, au-delà des mots et de l'esprit ayant prévalu à leur mise en place. En général cette forme d'assistance est payée d'un contrôle. En cela il paraît difficile de la distinguer d'un mécanisme protecteur redistributif, qui institutionnalise ce que serait cette solidarité<sup>23</sup>.

L'idéologie anti-solidaire des néo-libéraux a marqué un affaiblissement considérable de l'idée même de fraternité entre membres d'une société, tout comme les revendications sécessionnistes de régions parmi les plus riches de certains États comme le pays basque en Espagne ou le nord de l'Italie. Terrible leçon aussi pour les États du Sud qui ont été soumis à

<sup>22</sup> Son approche est aujourd'hui critiquée par le conservatisme compassionnel du nouveau premier ministre britannique David Cameron, qui préconise une mobilisation des réseaux familiaux et associatifs (jugés plus efficaces que l'État dans la lutte contre l'échec scolaire ou la criminalité par exemple). Il s'inspire des thèses de Danny Kruger sur la fraternité, en particulier dans *On Fraternity, Politics beyond Liberty and Equality*, London, Civitas, 2007.

<sup>23</sup> Selon les catégories de Karl Polanyi, elle ne répond pas alors au principe de réciprocité mais à celui de prélèvement-redistribution; Voir Jean-Michel Servet «Le principe de réciprocité chez Karl Polanyi, Une contribution à la définition de l'économie solidaire», *Tiers Monde* n°190, avril-juin 2007, p. 255-273 et «Toward an alternative economy: Reconsidering the market, money, and value» in: Hann C., Hart K., *Market and Society. The Great Transformation Today*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, p. 72-90.

des programmes d'ajustements structurels et aux politiques de l'Organisation Mondiale du Commerce ayant érodé les taxations aux frontières sur les produits importés entrant dans la consommation des citoyens les plus aisés. Or, les États aux revenus moyens par tête les plus faibles ne sont pas parvenus à compenser ses pertes de recettes fiscales et le soutien à leurs objectifs de lutte contre la pauvreté en matière de santé et d'éducation notamment se sont trouvés soumis aux apports de l'aide publique au développement et de la charité privée, plutôt que sur la base d'une solidarité nationale fiscale, ferment de démocratie. Or la crise de 2008 a montré que cette régression de solidarités à des niveaux nationaux n'étaient pas le gage d'une plus grande efficacité des systèmes économiques de production, d'échange et de financement.

### OBJETS CONTEMPORAINS DE SOLIDARITÉ ET DE PROTECTION

Comprendre la solidarité, dans sa complexité et aux différents niveaux auxquels elle peut être appréhendée, suppose de ne pas se cantonner à un inventaire de ses manifestations. Fusse en les ordonnant selon par exemple leur champ ou objet d'application ou selon leur dimension et nombre d'acteurs impliqués. Des interventions comme le commerce dit «équitable», la production et la commercialisation dans des conditions respectueuses de l'environnement, les réseaux courts de distribution, l'accompagnement dans la recherche d'emploi ou d'activités de personnes à handicap, la microfinance, les fonds internationaux de garantie, les monnaies locales ou alternatives, peuvent prétendre contribuer à la construction de rapports de production, d'échange, de financement et de consommation solidaires. Il est impossible de recenser, sous toutes leurs modalités institutionnelles, l'ensemble de ces cas d'intérêt partagé, de fraternité ou de compassion, etc. pour en extraire et en hiérarchiser ce qui serait présenté par exemple comme des formes dites «simples» et des formes dites «complexes» de solidarité. Par contre il est possible de construire une réflexion dépassant chacun de ces cas pour clarifier l'ingrédient solidarité, et se demander avec quelle intensité il y a contribution à la construction d'une économie pour laquelle l'adjectif «solidaire» ne serait pas un oxymore. Nombre d'analyses touchent aujourd'hui d'un point de vue économique essentiellement à trois domaines: celui de la monnaie, des dettes et de la finance, celui du travail et celui de la protection sociale. La question de la protection sociale se trouve à l'interface entre la question sociale du travail et celle des dettes et des créances. Toutes relèvent bien sûr de formes d'interdépendances des activités humaines.

Il est frappant de constater qu'en termes économiques les formes d'interdépendance appuyées sur la solidarité sont davantage pensées aujourd'hui à partir du prisme financier ou de l'échange que de l'existence de biens communs dont l'usage est partagé et celui de la production ou du travail. Or, le travail a aussi été historiquement un lieu fort de solidarités, et de revendications de celles-ci, qu'il s'agisse de la solidarité des travailleurs s'opposant au capital (à l'échelon local de l'entreprise, aux niveaux nationaux pour faire voter des lois ou dans le cadre de concertations internationales) ou des interdépendances techniques dans les activités de production des biens et services. Le travail à la chaîne les a manifestées, en tant que fragmentation de l'activité productive et union de travailleurs dans un collectif dont aucun des membres ne pouvait prétendre à une parcelle autonome du tout, unité à partir de laquelle avaient été modelés les projets socialistes aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Les revendications de solidarité des salariés ou quasi salariés ont largement décliné au fur et à mesure

de l'individualisation des performances et des modes de rémunération, de l'éclatement physique des lieux de production, de la parcellisation des tâches, de productions par des acteurs aux statuts fort différents par les jeux de la sous-traitance et du travail intérimaire, non seulement au sein des unités productives mais aussi à l'échelle mondiale dans les archipels qui constituent et relient les uns aux autres les entreprises transnationales. L'aspiration à une économie solidaire correspond peut être à ce qui peut être vécu consciemment ou non comme des formes de perte du collectif en particulier dans les nouvelles formes de division du travail tant dans les unités de production qu'à un niveau global.

La gestion des risques individuels et collectifs a été de plus en plus résolue par des techniques permettant de les mutualiser par l'assurance, autrement dit par le marché. La couverture des risques d'incendie par cotisation, avons nous remarqué, apparaît dans certaines communautés locales suisses dès le XVIII<sup>e</sup> siècle par exemple. Sans doute pouvait-on alors la comprendre comme une expression nouvelle de la solidarité de voisinage, la contribution de chacun n'étant plus un apport en travail (pour la reconstruction) ou un soutien financier ou matériel en cas de sinistre, mais un partage par avance selon un principe de mutualisation des risques. La monnaie ne s'opposant pas en soi à la solidarité; la monétarisation nouvelle des économies paysannes et villageoises a permis cette mutualisation. Mais sa logique devient évidemment tout autre quand cesse de prévaloir la réciprocité et que la gestion de ces fonds devient une opportunité de gains pour ceux qui placent ce type de contrat en arguant de l'intérêt personnel de ceux qui y souscrivent. La solidarité est tout au plus mécanique. Elle n'est plus active.

Les formes de la solidarité en tant que redistribution à échelle nationale connaissent aujourd'hui un regain parce que l'emploi n'est plus/pas un rempart contre la pauvreté (s'il ne l'a jamais été). Dans les pays en développement, les «activités informelles» désignées naguère comme «petite production marchande» montrent aussi (mais pas seulement) une masse de pauvres travaillant. Dans les pays dits «développés», il existe de «nouveaux pauvres». Face à ceux-ci, on met en avant de «nouvelles solidarités». Chaque époque, en découvrant des formes de dénuement jusqu'ici inconnues et d'exclusion, initie de nouveaux visages donnés à la solidarité. Mais l'esprit palliatif ou supplétif demeure. Il n'y a pas dans cette perspective de reconnaissance d'un véritable devoir-besoin de solidarité. Chacun est libre ou non d'y répondre. Faire ainsi acte de solidarité constitue un ajout, un accessoire par rapport au système dominant fondé sur la lucrativité. Cette solidarité est supposée répondre à des manques occasionnés par le système dominant de répartition. Elle est aléatoire et dépend de contraintes qui lui sont extérieures. Elle peut aussi engendrer une attente par les bénéficiaires de ces prestations et donc une dépendance<sup>24</sup>. Elle est alors de l'ordre de la protection (qu'elle soit privée ou publique) et non de la solidarité. Ces visions d'une générosité principalement comme solution palliative introduite à des niveaux individuels ou collectifs, révèlent des degrés de solidarité insuffisants et une compréhension inadéquate de celle-ci.

La tension entre mutualisation, protection étatique et lucrativité est devenue de plus en plus forte, à partir du moment où le marché devient principalement, non une modalité de

<sup>24</sup> Voir en ce sens l'analyse faite en termes de don contre don du plan Marshall par Wilton S. Dillon, *Gifts and Nations: The Obligation to Give, Receive, and Repay*, Paris, Mouton, 1968 (voir un de ses compte rendus par Bill Landberg dans *The International Journal of Not-for-Profit Law*, 6:4, September 2004). Une des classiques de l'analyse du don dans les sociétés contemporaines est Richard Titmuss, *The Gift Relationship: From Human Blood to Social Policy*, London, Allen and Unwin, 1970).

coopération, mais un lieu d'affrontement d'intérêts et le véhicule effectif de logiques d'enrichissement privé. La solidarité apparaît de façon plus ou moins forte selon ce qui en est de son étatisation, d'une privatisation (que ce soit par des formes lucratives ou non lucratives coopératives et mutuelles) ou en présence d'engagements associatifs. Dans un même temps, on relève une individualisation de la protection pour s'adapter aux transformations des cellules familiales. Ceci conduit à interroger la capacité de la solidarité (protection) publique de se substituer aux solidarités familiales (et réciproquement par exemple aujourd'hui pour la prise en compte des formes extrêmes de vieillissement de la population). On note aussi une subsidiarité de l'action publique: les associations sont sous-traitantes ou auxiliaires des pouvoirs publics, voire opérateurs de ceux-ci via les associations (simples formes juridiques pour gérer des ressources avec plus de souplesse que l'administration ou mobilisant le bénévolat, le volontarisme, la générosité, la participation de la société civile, etc.); les pouvoirs publics confient aux associations des missions d'intérêt général ou collectif. Ces substitutions et articulations peuvent avoir des effets négatifs ou positifs sur l'esprit de solidarité. L'esprit de réciprocité (au cœur de la solidarité) disparaît lorsque la prétendue solidarité se réduit à une prestation mécanique (celle du marché) d'assurance et bureaucratique de sécurité et de protection. Cela ne tient pas à la dépersonnalisation des relations (propres à la parenté ou au voisinage) mais au degré de représentation et d'écoute des intéressés (pauvres, chômeurs et handicapés notamment réduits à l'état de bénéficiaires). En l'absence de réciprocité, la protection ne peut être solidaire. C'est aussi toute la différence entre des échanges calculés et une alliance qui fonde un pacte social. Il serait erroné de penser qu'il existe des institutions qui répondent parfaitement aux critères de la solidarité et d'autres qui en seraient totalement dépourvues. Ici tout est question de degrés, c'est-à-dire d'intensité et d'étendue. L'esprit de réciprocité doit toujours être en éveil pour éviter les déviations et maintenir le projet dans une perspective solidaire.

#### QUELQUES LOGIQUES CONTRADICTOIRES DE SOLIDARITÉ AUJOURD'HUI EN JEU

Dans les sociétés contemporaines, et par rapport à l'impératif de développement et de réduction des inégalités, non seulement la solidarité se situe, comme nous l'avons vu, à des niveaux très divers, mais à chacun d'eux elle se réalise sous des formes variées et porte sur des objets diversifiés, plus ou moins propices à son essor. Pour comprendre les logiques actuelles de la solidarité, il faut à chaque fois bien distinguer ce qui tient d'un côté de l'affichage de «bonnes intentions» et de l'autre de l'impact et des effets des actions promues. Selon quel(s) critère(s) peut-on prétendre que la solidarité est plus forte du fait d'interventions humanitaires dans les zones en situation de post conflit qu'elle ne l'est par exemple à travers le social business promu par Muhammad Yunus et de grandes multinationales, prétendant réduire leur rentabilité immédiate pour contribuer au bien commun, au sens qu'elles lui donnent. Le problème ne naît pas d'une opposition entre solidarité et lucrativité. Il convient d'interroger leur coexistence possible, voire en certaines circonstances, leur complémentarité nécessaire. Mais la corporate responsibility que se donnent les entreprises, notamment en matière de développement durable, de lutte contre la pauvreté, et de l'ensemble des biens et services vendus «à la base de la pyramide» peut n'être qu'une nouvelle stratégie intégrée par les services de communication des entreprises soucieuses de leur image auprès de leurs clients, de leurs actionnaires, de leurs collaborateurs potentiels et des autorités politiques.

Elle peut être à l'inverse une authentique solidarité au sens de l'empathie<sup>25</sup>? Dans le premier cas, l'usage du terme solidarité est abusif puisqu'il s'agit d'une nouvelle stratégie commerciale et qu'il apparaît difficile de parler de solidarité si le but est d'abord médiatique et que la solidarité se trouve instrumentalisée pour servir des fins principalement d'enrichissement et de domination. Cette logique peut tendre à réduire à néant la part effective de solidarité. À l'opposé d'une logique d'intérêt, une façon d'aborder la solidarité est de la comprendre comme un impératif moral. Toutefois cette injonction peut viser seulement au palliatif. C'est la charité propre à la diaconie dans laquelle le donataire se décharge sur des institutions de faire le bien. Nous sommes donc là loin d'un engagement personnel sur la base de la réciprocité, puisqu'il y a délégation et en quelque sorte achat d'un service permettant de se donner bonne conscience. L'analogie est possible avec le marché du carbone. Il a été comparé à la vente des indulgences. L'analogie est erronée dans la mesure où l'achat des indulgences permettait seulement de réduire le séjour d'une âme au purgatoire mais ne niait pas le péché. Par contre, grâce au marché du carbone, comme dans les cas de taxation pour pollution, le pollueur se trouve par son paiement (achat d'un droit à polluer ou versement d'une taxe ou d'un impôt) absous de toute faute. Prenant la forme de soins palliatifs, la charité peut être réduite à réparer les inégalités de toutes sortes, surtout économiques compte tenu de la pauvreté endémique. On peut comprendre la redistribution comme un acte de bonne conscience ou comme un intérêt bien compris visant à se protéger individuellement et collectivement du risque non seulement d'inefficacités mais aussi de révoltes, que les inégalités dans la répartition engendrent. Une véritable solidarité vise à promouvoir une société plus juste, plus humaine, plus fraternelle. Elle ne s'oppose ni à l'Etat ou au Marché, ni même à l'Argent. Elle peut s'appuyer sur eux pour autant qu'elle infléchit leurs interventions dans un projet de transformation des rapports humains fondés tant sur la réciprocité que sur la compréhension de la société comme Tout.

Ainsi la nouvelle économie sociale, dite «économie solidaire», ne peut pas et ne doit pas être comprise et se reconnaître comme un palliatif ou un accessoire. Les modes de solidarité qui sont mobilisés ne peuvent pas être réduits à des processus compensateurs par une lutte contre et une prévention de la pauvreté, et en particulier de ses nouvelles formes. La solidarité est appréhendée comme élément du Tout, ce qui l'inscrit dans une dynamique d'ensemble. Elle constitue une interdépendance volontairement pensée comme telle permettant l'épanouissement tout à la fois de la personne et de la société comme Tout. Poser ainsi la question de la solidarité, c'est mettre fin à une amnésie et renouer avec des propositions associatives du XIX<sup>e</sup> siècle et, en tentant de dépasser les blocages du duo marché / Etat, inspirer autrement les politiques de développement de demain à des niveaux tant locaux qu'internationaux. La solidarité s'épanouit dans des relations qui, à la suite notamment de Jürgen Habermas, sont reconnues comme formant à des niveaux possibles très différents des espaces publics. Ce que l'approche en termes de nouvelle économie solidaire retrouve ou introduit, entre autres, est la dimension démocratique des débats et des engagements.

<sup>25</sup> Voir son intégration récente par un économiste, Jeremy Rifkin dans *The Empathic Civilization: The Race to Global Consciousness in a World in Crisis* (2010).

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Brun J.L., «L'aide aux pays sous-développés dans la pensée chrétienne», in: *Annuaire français de droit international*, volume 8, 1962, p. 863-871.
- Dembinski P. (ed.), *Pratiques financières, regards chrétiens*, Paris, Desclée de Brouwer, 2009.
- Dillon W. S., *Gifts and Nations: The Obligation to Give, Receive, and Repay*, Paris, Mouton, 1968.
- Duvignaud J., *La solidarité. Liens de sang et liens de raison*, Paris, Fayard, 1986.
- Gueissaz M., «Le sentiment de solidarité sociale chez les protestants français au XIX<sup>e</sup> siècle. Le gouvernement de soi et le gouvernement des autres», in: Chevallier J. et al., *La solidarité: un sentiment républicain?*, Paris, PUF, 1992.
- Habermas J., [1963, *Strukturwandel der Öffentlichkeit*], *L'espace public: archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, trad. Paris, Payot, 1997.
- Hart K., Laville J.L., Cattani A. D. (ed.), *The Human Economy*, Boston/Cambridge/Oxford, Polity Press, 2010.
- Hillenkamp I., *Formes d'intégration de l'économie dans les «démocraties de marché»: une théorie substantive à partir de l'étude du mouvement d'économie solidaire dans la ville d'El Alto (Bolivie)*, Thèse en études du développement, IHEID, Genève, juin 2009.
- Hugon P., «Le concept d'acteurs du développement chez les pionniers du développement: A.O. Hirschman et François Perroux», *Mondes en développement*, n° 124, 4, 2003.
- Kruger D., *On Fraternity, Politics beyond Liberty and Equality*, London, Civitas, 2007.
- Lasida E., *Le Goût de l'autre. La crise, une chance pour réinventer le lien*, Paris, Albin Michel, 2011.
- Mueller Franz H., «The principle of solidarity in the teachings of Father Henry Pesch», *Review of Social Economy*, 63:3, 2005, p. 347-355.
- Poirot J., «L'économie du don chez François Perroux. Actualité et pertinence du modèle perroussien d'aide publique au développement pour le troisième millénaire», *Tiers Monde*, n° 192, 4/2007, p. 833-852.
- Rifkin J., *The Empathic Civilization: The Race to Global Consciousness in a World in Crisis*, 2010.
- Servet J.-M., «Le principe de réciprocité chez Karl Polanyi, Une contribution à la définition de l'économie solidaire», *Tiers Monde* n°190, avril-juin 2007, p. 255-273.
- Servet J.-M., «Toward an alternative economy: Reconsidering the market, money, and value» in: Hann C., Hart K., *Market and Society. The Great Transformation Today*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, p. 72-90.
- Servet J.-M., *Le Grand Renversement. De la crise au renouveau solidaire*, Paris, Desclée de Brouwer, 2010.
- Titmuss R., *The Gift Relationship: From Human Blood to Social Policy*, London, Allen and Unwin, 1970.
- Warnier J.-P., « Biens aliénables, biens inaliénables et dette de vie. Autour de Annette Weiner », Contribution au Séminaire Souveraineté monétaire 2011, document de travail, ouvrage à paraître sous la direction de Bruno Théret.